



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 6 février 2026, 19 h à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Éric Drouin.

Sont présents :

Madame Sonia Carrier
Madame Mylène Gougeon
Madame Chantal Gillespie
Monsieur Éric Sigouin
Monsieur David Cadieux

La mairesse, madame Sylvie Potvin a motivée son absence.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire suppléant.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2026.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026.
- 1.5 Autorisation – Souper-bénéfice de l'APHP le samedi 21 mars 2026.
- 1.6 Demande de commandite – Festival médiéval de Montpellier.
- 1.7 Appui – Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques.
- 1.8 Appui au Réseau Biblio de l'Outaouais concernant le maintien du tarif réduit pour les bibliothèques par Postes Canada.
- 1.9 Demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la révision de la signalisation à l'angle du chemin Tour-du-Lac et de la rue Hilaire.
- 1.10 Avis de motion du projet de règlement numéro 562-2026 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.
- 1.11 Dépôt du projet de règlement numéro 562-2026 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.
- 1.12 Avis de motion du projet de règlement numéro 563-2026 concernant l'utilisation du débarcadère municipal, le lavage des bateaux et l'accès aux lacs Simon et Barrière.
- 1.13 Dépôt du projet de règlement numéro 563-2026 concernant l'utilisation du débarcadère municipal, le lavage des bateaux et l'accès aux lacs Simon et Barrière.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance.
- 2.3 Démission de la directrice générale et greffière-trésorière. (Reporté)
- 2.4 Autorisation - Affichage du poste de direction générale. (Reporté)
- 2.5 Démission de la directrice générale et greffière-trésorière adjointe. (Reporté)



No de résolution
ou annotation

- 2.6 Autorisation - Affichage du poste de direction générale adjointe. (Reporté)
- 2.7 Autorisation - Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Dufour Mottet Avocats S.E.N.C.R.L. - Outaouais.
- 2.8 Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes - Dépôt vente.
- 2.9 Autorisation à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes.
- 2.10 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet projets particuliers d'amélioration - Circonscription électorale de Papineau (PPA-CE) - Reddition de comptes.
- 2.11 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet projets particuliers d'amélioration - Circonscription électorale de Papineau (PPA-CE) - Reddition de comptes.
- 2.12 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Reddition de comptes.
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **GESTION FINANCIÈRE**
 - 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
 - 4.2 Autorisation - Paiement de la Quote-Part de la MRC de Papineau pour l'année 2026.
5. **MOT DU MAIRE SUPPLÉANT**
6. **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**
 - 6.1 Embauche d'un pompier.
 - 6.2 Adoption du Plan de mise en œuvre local (PMOL).
 - 6.3 Autorisation - Ajustements salariaux pour les pompiers.
 - 6.4 Sortie des véhicules du service incendie - Fête d'hiver - 21 février 2026.
 - 6.5 Sortie des véhicules du service incendie - Feux d'artifices à Chénéville - 28 février 2026
7. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
 - 7.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
8. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Dépôt du procès-verbal du CCU du 16 janvier 2026.
 - 8.2 Autorisation - Dépôt et publication d'un jugement au registre foncier.
 - 8.3 Résultat d'appel de candidatures pour combler des postes au sein du CCE.
9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**
 - 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
10. **ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**
 - 10.1 Autorisation - Soumission - Feux d'artifices Apogée - 25 juillet 2026.
 - 10.2 Demande d'autorisation pour les feux d'artifices sur le lac Simon à Transport Canada.
 - 10.3 Autorisation - Pad-Kay - Location d'équipements en libre-service à la plage municipale.
11. **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**
 - 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
12. **DIVERS**
 - 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**



1. CONSEIL

Le maire suppléant, monsieur Éric Drouin souhaite la bienvenue aux citoyens présents et informe que la séance du Conseil à laquelle ils assistent fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité. Elle rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du Conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du Conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. La captation vidéo débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci.

Il y a environ neuf (9) personnes qui assistent à la séance.

1.1

37-02-2026

Ouverture de la séance

**Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu**

D'ouvrir la séance à 19 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

38-02-2026

Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu**

QUE les points 2.3 « Démission de la directrice générale et greffière-trésorière », 2.4 « Autorisation – Affichage du poste de direction générale », 2.5 « Démission de la directrice générale et greffière-trésorière adjointe » et 2.6 « Autorisation – Affichage du poste de direction générale adjointe » soient reportés à une séance ultérieure;

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

39-02-2026

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2026 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Mylène Gougeon
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 9 janvier 2026 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.4

40-02-2026

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Mylène Gougeon
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 19 janvier 2026 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

41-02-2026

Autorisation – Souper-bénéfice de l'Association pour personnes handicapées de Papineau (APHP) le samedi 21 mars 2026

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour un souper-bénéfice au profit de l'Association pour Personnes Handicapées de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE ce souper-bénéfice est pour une cause importante;

**Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu**

QUE deux billets soient réservés au coût de 65 \$ chacun, pour le souper-bénéfice de l'Association des Personnes Handicapées de Papineau, qui se tiendra au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin, le 21 mars prochain;

QUE le Conseil débourse un montant de 370 \$ pour une contribution financière supplémentaire dans le but de promouvoir les services offerts par l'APHP;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

42-02-2026

Demande de commandite – Festival médiéval de Montpellier

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de commandite pour le Festival médiéval de Montpellier par le coordonnateur, monsieur Tristan Côté-Hotte, afin de rassembler les passionnés et les néophytes de l'époque médiévale dans la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de commandite offre une visibilité et que le logo de la Municipalité de Lac-Simon sera placé un peu partout dans la région et lors de l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une contribution de 500 \$ en guise d'aide financière à l'organisme « Festival médiéval de Montpellier »;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7

43-02-2026

Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

CONSIDÉRANT QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

CONSIDÉRANT QUE La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement;

CONSIDÉRANT QU'en fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens;

CONSIDÉRANT QU'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde;

CONSIDÉRANT QUE comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

CONSIDÉRANT QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu**

QU'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la Municipalité de Lac-Simon reconnaisse officiellement :

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.8

44-02-2026

Appui au Réseau Biblio de l'Outaouais concernant le maintien du tarif réduit pour les bibliothèques par Postes Canada

CONSIDÉRANT la place que les bibliothèques occupent au sein de notre communauté, qui permettent l'accès direct à la culture, à l'éducation et à l'information partout au pays;

CONSIDÉRANT les moyens financiers limités des bibliothèques et l'importance du prêt de livres entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure est un levier essentiel qui permet d'échanger des documents à coût raisonnable et d'assurer un accès équitable aux collections, en particulier pour les bibliothèques en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi C-15 propose de retirer la tarification réduite accordée au prêt de livres entre les bibliothèques des obligations de Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure pourrait avoir des répercussions importantes sur le fonctionnement du prêt entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT les conséquences de la disparition de ce tarif préférentiel : augmentation marquée des coûts d'expédition, réduction de l'offre de prêt entre bibliothèques et même remise en question de la viabilité de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

**Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon appuie le Réseau Biblio de l'Outaouais dans sa démarche de maintien du tarif préférentiel des prêts entre bibliothèques;

QUE le Conseil demande au gouvernement de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

ET QUE cette résolution soit envoyée au ministre des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, monsieur Joël Lightbound.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9

45-02-2026

Demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la révision de la signalisation à l'angle du chemin du Tour-du-Lac et de la rue Hilaire

CONSIDÉRANT QUE l'intersection du chemin du Tour-du-Lac et de la rue Hilaire relève de la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT les préoccupations exprimées par les citoyens relativement à la sécurité routière à cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation actuellement en place peut occasionner des situations à risque pour les automobilistes, les cyclistes, les motoneigistes et les piétons;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite assurer une circulation sécuritaire et fluide sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu**



QU'une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable soit effectuée concernant l'analyse et la révision de la signalisation routière à l'intersection du chemin du Tour-du-Lac et de la rue Hilaire;

QUE la mise en place de mesures correctives afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route soit réalisées;

ET QUE le Conseil autorise la direction générale à transmettre la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à en assurer le suivi.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.10

46-02-2026

Avis de motion du projet de règlement numéro 562-2026 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon

Monsieur David Cadieux, conseiller donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 562-2026 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon sera adopté à une séance ultérieure du Conseil.

1.11

47-02-2026

Dépôt du projet de règlement numéro 562-2026 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon

Monsieur David Cadieux, conseiller dépose le projet de règlement numéro 562-2026 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

1.12

48-02-2026

Avis de motion du projet de règlement numéro 563-2026 concernant l'utilisation du débarcadère municipal, le lavage des bateaux et l'accès aux lacs Simon et Barrière

Madame Sonia Carrier, conseillère donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 563-2026 concernant l'utilisation du débarcadère municipal, le lavage des bateaux et l'accès aux lacs Simon et Barrière sera adopté à une séance ultérieure du Conseil.

1.13

49-02-2026

Dépôt du projet de règlement numéro 563-2026 concernant l'utilisation du débarcadère municipal, le lavage des bateaux et l'accès aux lacs Simon et Barrière

Monsieur David Cadieux, conseiller dépose le projet de règlement numéro 563-2026 concernant l'utilisation du débarcadère municipal, le lavage des bateaux et l'accès aux lacs Simon et Barrière, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de janvier ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

Aucune correspondance n'a été déposé pour le mois de janvier.



No de résolution
ou annotation

2.3

Démission de la directrice générale et greffière-trésorière

Le Conseil municipal désire reporter ce point à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard dépose sa lettre de démission à cette séance;

CONSIDÉRANT QUE la démission de madame Marie-Pier Lalonde Girard est effective dès le 27 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M
Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt de la lettre de démission de madame Marie-Pier Lalonde Girard à cette séance à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

2.4

Autorisation – Affichage du poste de direction générale et greffier-trésorier

Le Conseil municipal désire reporter ce point à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT la lettre de démission déposée par madame Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale en date du 6 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire afficher un poste de direction générale et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M
Et résolu

QUE le Conseil autorise l'affichage du poste de direction générale selon la Politique de ressources humaines en vigueur.

2.5

Démission de la directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Le Conseil municipal désire reporter ce point à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, madame Jade St-Amour dépose sa lettre de démission à cette séance;

CONSIDÉRANT QUE la démission de madame Jade St-Amour est effective dès le 20 février 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M
Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt de la lettre de démission de madame Jade St-Amour à cette séance à titre de directrice générale et greffière-trésorière adjointe;

2.6

Autorisation – Affichage du poste de direction générale adjointe

Le Conseil municipal désire reporter ce point à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT la lettre de démission déposée par madame Jade St-Amour, directrice générale et greffière-trésorière adjointe en date du 6 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire afficher un poste de direction générale et greffier-trésorier adjoint;



EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par M
Et résolu**

QUE le Conseil autorise l'affichage du poste de direction générale et greffier-trésorier adjoint selon la Politique de ressources humaines en vigueur.

2.7

50-02-2026

Autorisation – Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Dufour Mottet Avocats S.E.N.C.R.L. – Outaouais

CONSIDÉRANT QU'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Lac-Simon a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

CONSIDÉRANT l'offre de services du 15 janvier 2026 préparée à cette fin par Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu**

QUE ce Conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : La mairesse, la direction générale, le directeur de l'urbanisme et de l'environnement;
- Durée du contrat : 1 an, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026;
- Coût forfaitaire : 1 750 \$ pour l'année, taxes en sus;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire variant de 250 \$ à 325 \$, en fonction de l'avocat attribué au dossier;
- Tout compte impayé après un délai de soixante (60) jours portera à intérêts au taux de 10% l'an.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.8

51-02-2026

Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes – Dépôt vente

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 4 juin 2026, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

**Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu**

QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale et greffière-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.9

52-02-2026

Autorisation à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 51-02-2026;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la direction générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

**Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu**

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la direction générale ou madame Isabelle Blais, agente de bureau à la taxation et à la perception, à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 4 juin 2026, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.10

53-02-2026

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Papineau (PPA-CE) – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Madame Mylène Gougeon
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon approuve les dépenses d'un montant total de 10 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.11

54-02-2026

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Papineau (PPA-CE) – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

POUR CES MOTIFS :



**Il est proposé par Madame Mylène Gougeon
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon approuve les dépenses d'un montant total de 12 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.12

55-02-2026

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon approuve les dépenses d'un montant total de 271 526 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire suppléant propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

56-02-2026

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de janvier, totalisant la somme de 123 337,66 \$ et portant les numéros 19004 à 19022;
- Dépôts directs totalisant la somme de 497 664,54 \$;
- Prélèvements totalisant la somme de 88 267,38 \$;
- Salaires des employés pour la période du 28 décembre 2025 au 24 janvier 2026, pour un montant total de 135 612,36 \$;
- Rémunération des élus pour le mois de janvier 2026 pour un montant total de 10 474,46 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

4.2

57-02-2026

Autorisation – Paiement de la Quote-part de la MRC de Papineau pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon doit payer une quote-part annuellement à la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le paiement de sa quote-part annuelle de 346 474,86 \$ pour les différents secteurs d'activités pour l'année 2026;

QUE les montants suivants soient payables aux trois (3) dates de versements indiqués sur les factures reçues :

- 1^{er} versement au montant de 115 491,62 \$;
- 2^e versement au montant de 115 491,62 \$;
- 3^e versement au montant de 115 491,62 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. MOT DU MAIRE SUPPLÉANT

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

58-02-2026

Embauche d'un pompier

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir le nombre de pompiers volontaires à temps partiel requis pour répondre aux critères stipulés au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de monsieur Alexis Houle;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu**

QUE le Conseil autorise l'embauche de monsieur Alexis Houle à titre de pompier volontaire à temps partiel, au taux horaire prévu à l'échelle salariale en vigueur;

QUE ce poste est assujetti à une période de probation d'un an.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2

59-02-2026

Adoption du Plan de mise en œuvre local (PMOL)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* confie aux autorités régionales la responsabilité d'établir le schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit préparer et adopter un plan de mise en œuvre local qui programme les activités qu'elle prévoit réaliser pour répondre aux objectifs du schéma de couverture des risques de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de mise en œuvre local 2025 (année 7) est déposé;

EN CONSÉQUENCE :



**Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu**

QUE le Conseil adopte le Plan de mise en œuvre local 2025 (année 7) tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.3

60-02-2026

Autorisation – Ajustements salariaux pour les pompiers

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale et du directeur du service de sécurité incendie;

**Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu**

QUE les salaires des pompiers soient augmentés selon le tableau présenté;

ET QUE les changements de salaires soient en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.4

61-02-2026

Sortie des véhicules du service incendie – Fête d'hiver – 21 février 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon organise la fête d'hiver le 21 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette activité demande la surveillance des pompiers lors de l'événement ainsi que lors des feux d'artifices prévus;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la sortie des véhicules incendie et des pompiers pour la fête d'hiver le samedi 21 février 2026 sur le territoire de la Municipalité de Lac-Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.5

62-02-2026

Sortie des véhicules du service incendie – Feux d'artifices à Chénéville – 28 février 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chénéville organise des feux d'artifices le 28 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE cet événement demande la surveillance des pompiers lors des feux d'artifices prévus;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la sortie des véhicules incendie et des pompiers pour les feux d'artifices organisé par la Municipalité de Chénéville le samedi 28 février 2026 sur le territoire de la Municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

Dépôt du procès-verbal du CCU du 16 janvier 2026

Le procès-verbal du CCU du 16 janvier 2026 a été déposé aux membres du Conseil pour analyse.

8.2

63-02-2026

Autorisation – Dépôt et publication d'un jugement au registre foncier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon est partie au dossier numéro 550-17-011748-207;

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu le 7 janvier 2026 par M^e Catherine Brodeur dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge nécessaire d'assurer la publicité de ce jugement afin qu'il apparaisse lors des recherches effectuées au registre foncier;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise le dépôt en preuve et la publication au registre foncier du jugement rendu le 7 janvier 2026 dans le dossier numéro 550-17-011748-207, relativement aux immeubles concernés;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document requis et à effectuer toute démarche nécessaire pour donner effet à la présente résolution, conformément au Code municipal du Québec;

QUE les frais liés à cette publication, le cas échéant, soient assumés par la Municipalité de Lac-Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

64-02-2026

Résultat d'appel de candidatures pour combler des postes au sein du CCE

CONSIDÉRANT la résolution 154-05-2025 concernant l'adoption du règlement numéro U-26 constituant le comité consultatif en environnement;

CONSIDÉRANT les appels de candidatures et la réception de deux candidats;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Mylène Gougeon
Et résolu**

QUE soient nommées les personnes suivantes à titre de membres du CCE pour les mandats suivants :

- Monsieur Marc Turpin, citoyen, pour un mandat de deux ans;
- Monsieur Jean Lahaie, citoyen, pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE à l'unanimité



9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

65-02-2026

Autorisation – Soumission – Feux d'artifices Apogée – 25 juillet 2026

CONSIDÉRANT QU'il y aura le 25 juillet 2026 l'activité « Fête à la plage »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désirent un spectacle pyromusical;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Sonia Carrier

Et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon accepte la soumission de la firme Feux d'artifices Apogée pour qu'elle présente le 25 juillet 2026 un spectacle pyromusical pour la somme de 21 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE la direction générale soit autorisée à payer la somme de 21 000 \$, plus les taxes applicables à la firme Feux d'artifices Apogée;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-70-447.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.2

66-02-2026

Demande d'autorisation pour les feux d'artifices sur le lac Simon à Transport Canada

CONSIDÉRANT l'activité des feux d'artifice sur le lac Simon le 25 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette activité nécessite l'approbation de Transports Canada, en vertu du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*, tenant compte de l'annexe 8 dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Sonia Carrier

Et résolu

QUE le Conseil autorise la direction générale à faire une demande d'autorisation auprès de Transports Canada pour effectuer les feux d'artifice sur le lac Simon le 25 juillet 2026;

ADOPTÉE à l'unanimité

10.3

67-02-2026

Autorisation – Pad-Kay – Location d'équipements en libre-service à la plage municipale

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire renouveler l'offre de l'entreprise Pad-Kay concernant la location d'équipements en libre-service (kayaks et planches à pagaie) et d'un espace de rangement situé sur la plage municipale;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'espace de rangement et des réservations de plage-horaire s'effectuent à l'aide d'un code QR;

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie

Et résolu



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil renouvelle l'offre de location d'équipements en libre-service (kayaks et planches à pagaie) ainsi que l'espace de rangement à la compagnie Pad-Kay sur la plage municipale pour la saison 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1

68-02-2026

Levée de la séance

**Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 20 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité

Éric Drouin
Maire suppléant

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et
greffière-trésorière